



secretariat.federation@ufap.fr

CONGÉS BONIFIÉS : LA DAP DÉSAVOUÉE PAR LA JUSTICE !

Pantin, le 12 décembre 2025

L'**UFAP UNSa Justice** l'affirme haut et fort : la désinvolture de notre administration est une **constante amère**. Elle s'est encore distinguée par son **manque de pragmatisme** sur un dossier social crucial : les **Congés Bonifiés**.

Résultat : confusion et agents lésés...

Après la réforme de 2020 (passant de 65 jours tous les 3 ans à 31 jours tous les 2 ans), la DAP, cherchant toujours à **flouer ses personnels**, a inventé sa **propre méthode de calcul**. Dans une note nationale du 9 juin 2022, elle précisait notamment que « *ces services sont pris en compte à partir de la date de nomination en tant que stagiaire (ou de celle de la titularisation lorsqu'elle n'est pas précédée d'un stage, ou de celle du recrutement)* ».

L'**UFAP UNSa Justice** a donc accompagné les agents dont les périodes de droit avaient été illégalement modifiées... La justice a désormais tranché. **Les tribunaux ont donné raison aux agents**. La DAP doit corriger le tir. Mais comment réparer l'irréparable ? On ne rend pas les congés manqués ! On ne rend pas les fêtes de famille volées !

C'est là que la DAP a atteint les sommets de l'**arrogance bureaucratique**.

L'**UFAP UNSa Justice** dénonce l'**irrespect infligé aux agents**, prévenus parfois la veille de leur départ qu'ils étaient "hors période", brisant des retrouvailles familiales et des Noël attendus.

La DAP doit cesser son amateurisme. L'**UFAP UNSa Justice** ne reculera devant rien pour **garantir les droits légitimes des Personnels**. Plusieurs juridictions ont tranché et c'est bien de la date du dernier congé bonifié dans les conditions pré-réforme de 2020 (65 jours) qu'il faut partir pour calculer les nouvelles périodes de droit !

Nous appelons tous les agents lésés ou rencontrant la moindre difficulté liée aux congés bonifiés ou à tout autre droit à **se tourner immédiatement vers nous**. L'**UFAP UNSa Justice** sait **remettre les choses à l'endroit face à une administration qui confond texte et interprétation à sa convenance**.

À chaque violation d'un droit par la DAP, l'UFAP UNSa Justice se mobilisera, jusque devant les tribunaux si nécessaire, pour en assurer la stricte application !

Le Secrétaire Général,
Alexandre CABY